

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

DELIBERATION

OBJET : Application du tarif réduit pour les spectacles d'Océanis produits par la Ville aux titulaires de la carte «Ploemeur, j'y gagne» de l'ACP

L'Association des Commerçants de Plœmeur met en place plusieurs actions pour dynamiser la carte « Ploemeur, j'y gagne ».

Pour l'une de ces opérations, l'ACP a sollicité le soutien de la Ville, qui consisterait à faire bénéficier aux titulaires de la carte de fidélité de l'ACP, du tarif « Comité d'Entreprise » pour les spectacles d'Océanis produits par la Ville.

Cette décision n'aurait aucune incidence sur le fonctionnement de la régie de recette : le régisseur serait chargé de diffuser l'information dans les points de vente.

Exemple : pour le spectacle « Le Clan des Veuves »

- tarif adulte = 26.50 €.
- tarif réduit = 22.00 €.

De plus, l'ACP s'engagerait à acheter 5 places à chaque spectacle pour les faire gagner par tirage au sort à ses clients.

Il est précisé que les modalités de contrôle du titulaire de la carte seront définies avec l'association.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale » et « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion », après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'appliquer le tarif « Comité d'Entreprise » aux titulaires de la carte de fidélité de l'ACP

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Loïc LE MEUR